

Dans son discours à la conférence, le premier ministre, M. Mulroney, a parlé de cinq étapes «cruciales» préconisées par le Canada pour donner suite à la conférence :

1. pour permettre à tous les pays d'élaborer un plan vert, le Canada participera à un programme pilote dans le cadre duquel il partagera son expérience avec d'autres États;
2. il faudra assurer le suivi des traités sur la diversité biologique et sur le réchauffement du globe, que le Canada ratifiera au cours de l'année;
3. le Canada annulera la dette de 145 millions de dollars en APD, contractée par les pays d'Amérique latine et ce, en échange de projets de développement durable. En outre, le Canada contribuera au projet pilote de gestion des forêts tropicales et versera 25 millions de dollars au Fonds pour l'environnement mondial;
4. le Canada estime que les institutions multilatérales, comme l'ONU, doivent continuer à s'intéresser aux questions environnementales, et le gouvernement a élargi le mandat et accru le financement du Centre de recherches pour le développement international pour qu'il puisse s'occuper du dossier environnemental; et
5. le Canada est d'avis que l'idée d'une charte de la Terre sur les droits et les responsabilités en matière environnementale devrait être relancée, et que cette charte devrait être rédigée d'ici à 1995.⁴

DÉBAT PARLEMENTAIRE

La conférence de Rio a suscité de nombreuses discussions au parlement. Certains députés ont manifesté leur soutien à la CNUED et ont demandé au gouvernement de défendre fermement ses positions à la conférence.⁵ M. Warren Allmand (Parti libéral) a présenté une pétition dans laquelle les membres de sa circonscription demandaient la tenue d'un débat sur l'engagement du Canada à réduire ses émissions de gaz carbonique, à respecter le Traité sur la diversité biologique et à pratiquer un développement durable.⁶

⁴ Cabinet du premier ministre, «Notes pour une allocution du premier ministre Brian Mulroney, Sommet Planète Terre», Rio de Janeiro, 12 juin 1992.

⁵ Voir : *Débats de la Chambre des communes*, 18 septembre 1991, p. 2302; 20 septembre 1991, p. 2454; 3 avril 1992, p. 9308, 9309; 13 mai 1992, p. 10625; 14 mai 1992, p. 10721; 19 mai 1992, p. 10877; 8 juin 1992, p. 11558; et 12 juin 1992, p. 11905.

⁶ *Débats de la Chambre des communes*, 7 mai 1992, p. 10276, 10277.